

Service d'Impression Castelpontin

4 Rue André Citroën
ZAC du Champ Lamet
63430 PONT DU CHATEAU
FRANCE

04 73 44 74 74
damien@sic-impression.com

Emilio MARTINEZ
97 B rue de la république
69150 DÉCINES-CHARPIEU

FACTURE n°2410166

31/10/2024

Désignation				Qté	PU ht	Total	TVA	
2 jeux de 17 feuillets A3 Couché moderne demi-mat 250 g/m2 PEFC 100 % R° Quadri / V° Quadri Pelliculage Mat R°V° Poids : 36,9 g (1,406 kg)				1,00	92,18	92,18	20,00	
50 jeux de 200 tickets 99 x 210 mm Offset couleur 120 g/m2 CANARI CERTIFIE PEFC 100% R° Noir Assemblage Numérotation/ 2 perfo.				1,00	511,26	511,26	20,00	
Taxe	Base	Taux	Montant	Montant net ht €				603,44
TVA	603,44	20,00	120,69	Montant tva €				120,69
				Net à payer €				724.13

Échéance : 15/12/2024

IBAN : FR76 1680 7003 1236 6794 7121 440
BIC : CCBPFRPPGRE
DOMICILIATION : BPAURA LES CARMES

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout retard de paiement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux de l'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.

IMPRIMERIE - SIGNALÉTIQUE - RÉGIE PUBLICITAIRE - OBJETS ET TEXTILES PERSONNALISÉS



4, rue André Citroën - ZAC Champ Lamet - 63430 PONT-DU-CHÂTEAU
Tél. 04 73 44 74 74 - damien@sic-impression.com - www.sic-impression.com

SAS au capital de 15 000 € - SIRET RCS CLERMONT FERRAND 884 260 381 00014 - N°TVA Intracommunautaire : FR 32 884 260 381

Suivez-nous sur



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Clause n° 1 - OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société et de son client dans le cadre de la vente des prestations de services suivantes : imprimerie, travaux graphiques, photocopie, reprographie, impression numérique, signalétique, objets personnalisés et régie publicitaire. Toute prestation accomplie par la société implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n°2 - PRIX

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. La société s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n°3 - RABAIS ET RISTOURNE

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n°4 - ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n°5 - MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue :

- Soit par chèque
- Soit par virement

Lors de l'enregistrement de certaines commandes, qui nécessitent une prestation d'affranchissement, l'acheteur devra verser un acompte correspondant au montant facturé pour cet affranchissement.

Clause n°6 - RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des prestations.

En sus des indemnités de retard, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera appliquée pour tout retard de paiement.

Clause n°7 - CLAUSE RESOLUTOIRE

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause «Retard de paiement», l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société.

Clause n°8 - RESERVE DE PROPRIETE

La société conserve la propriété des prestations vendues jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les prestations vendues et restées impayées.

Clause n°9 - LIVRAISON

La livraison est effectuée

- Soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur
- Soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur
- Soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts et/ou à l'annulation de la commande.

Dans le cadre d'une opération de routage, la société se dégage de toute responsabilité sur les délais de distribution de La Poste. Selon la conformité du contenu de votre message avec la législation postale, La Poste peut surtaxer le timbre sans préavis.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises.

Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Nos obligations se limitent au remboursement des travaux reconnus défectueux par notre société. La défectuosité d'une partie de la commande ne peut motiver le rejet total.

Clause n°10 - FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Clause n°11- TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Clermont-Ferrand.